



NCA-ROUIBA
SOCIETE PAR ACTIONS, AU CAPITAL DE 2.761.944.000,00 DINARS
ALGERIENS
SIEGE SOCIAL : ROUTE NATIONALE N°05 ZONE INDUSTRIELLE DE
ROUIBA, WILAYA D'ALGER
RC : 99 B 0008627

CONVOCAATION

Les Actionnaires de la Société NCA-ROUIBA (la « Société ») sont convoqués à une **Assemblée Générale** qui se réunira en **session EXTRAORDINAIRE** et qui se tiendra le :

JEUDI 20 JUIN 2024 A 12 HEURES,

Au **siège social** de l'Office National de Développement et de Promotion de la Formation Continue (ONDEFOC), Route n° 1 Medrar Hacène, Rouiba 16012, Alger (en face du tribunal de Rouiba), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur la réduction du capital ;
- Réduction du capital par annulation des actions rachetées par la Société et modification corrélatives des statuts ;
- Modification des articles 7 et 16 des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités légales.

Tous les actionnaires ont le droit de prendre part à cette Assemblée, sur simple justification de leur identité, ou de s'y faire représenter par un mandataire.

La Société tient à la disposition des actionnaires des pouvoirs au siège social et sur son site internet : www.rouiba.com.dz. Ces pouvoirs devront être adressés au siège social de la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale, avec une copie de la pièce d'identité de l'actionnaire représenté.

Les documents requis par la loi en vertu de l'article 819 du Code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet de la Société : www.rouiba.com.dz.

Pour toute information supplémentaire : contact.actionnaires@rouiba.com.dz

Le Conseil d'administration

